



Commune de  
**Solliès-Toucas**

[www.ville-solliestoucas.fr](http://www.ville-solliestoucas.fr)



**Edition 2015**

# **DICRIM**

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

A conserver et à consulter régulièrement

Toutes  
les consignes  
à suivre en cas de  
**risque majeur**

Quelle attitude adopter en cas d'incendie ? Qui appeler en cas de mouvement de terrain ? Que faire lors d'une inondation ?

Autant de questions qui trouveront leurs réponses dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Un outil précieux à consulter régulièrement et à conserver dans un endroit accessible. Le risque majeur ne prévient pas toujours, se familiariser avec les premiers gestes d'urgence pourra peut-être un jour vous sauver la vie ou celle de vos proches.

L'article L 125.2 du code de l'environnement prévoit que *« tout citoyen a droit à une information sur les risques majeurs auxquels il peut être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui le concernent »*.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Il vient en complément du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui précise l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Ce dernier, établi en septembre 2010, est consultable en mairie.

**Responsable de la publication :**

François Amat

**Responsable de la communication :**

Jérémie Fabre

**Rédaction :** Jean-Pierre Calonge

Emmanuel Joncour

**Photographies :**

Emeline Hochard - Isabel Guichard

**Maquette et impression :**

Marim Imprimerie 04 98 00 13 00

**Remerciements :** Sapeurs pompiers de Solliès-Pont

# Le risque majeur

Le risque est un danger possible pouvant entraîner des préjudices humains, matériels ou environnementaux ; lorsqu'il survient, il est nommé selon sa gravité :

Les conséquences se mesurent en termes de dommages.

Le risque majeur se caractérise à la fois par son apparition soudaine, sa faible fréquence et sa gravité importante ; les dommages qui en découlent sont importants.

Il peut être d'origine naturelle ou technologique (activité humaine).



- Incident
- Accident
- Accident grave
- Catastrophe
- Catastrophe majeure

## A Solliès-Toucas, quels risques possibles ?

Selon ces définitions, la commune de Solliès-Toucas peut être touchée par certains risques qui pourraient devenir majeurs :

### Risques naturels

Feux de forêt .....	page 13
Inondation .....	page 14
Mouvements de terrain .....	page 15
Climatiques .....	pages 16

### Risques technologiques

Accidents de transports de matières dangereuses .....	page 17
Nuage toxique chimique ou nucléaire (Tchernobyl) .....	page 18
Accident site militaire de Tourris (Seveso seuil haut) ...	page 19



## Le signal national d'alerte

Il est diffusé par la sirène communale et prend la forme de trois séquences de 1 minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes. Le son est modulé montant et descendant.

Le signal de fin d'alerte correspond à un signal continu de 30 secondes.

- **La radio**, elle peut être amenée à diffuser des messages d'alerte, d'informations et de consignes à suivre.
- **La télévision**, très utile pour les alertes météorologiques.
- En fonction des besoins et selon l'étendue de la zone géographique à couvrir, d'autres moyens peuvent être mis en œuvre par la municipalité :
  - diffusion par :
    - > SMS pour les personnes qui en ont fait la demande,
    - > haut parleur,
    - > tracts,
    - > téléphone,
    - > porte à porte,
    - > ...

# Que faire en cas d'alerte ?



## vous devez :

- rester chez vous ou rentrer dans le bâtiment le plus proche ;
- écouter la radio ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- surveiller vos SMS ;
- écouter les consignes diffusées par les médias et/ou les autorités,

### il vous sera alors ordonné :

- > de rester chez vous ou
- > de vous préparer à évacuer.

## vous ne devez pas :

- aller chercher vos enfants à l'école ;
- téléphoner sauf en cas d'urgence.

## Préparez vous à faire face aux risques et ayez les bons réflexes

Pour cela, faites vous-même votre plan familial de sécurité en vous inspirant du guide des consignes générales de sauvegarde qui vous est proposé ci-après.

Bien les connaître c'est **préserv**er votre vie et celle de votre entourage.

**Pensez à vos voisins qui ne sont pas autonomes.**

Quelle que soit la nature des risques et leurs conséquences, la prévention individuelle repose, en général, sur des attitudes et gestes généralement identiques.

# Guide des consignes générales

6



## 112

Secours depuis  
votre portable

## 18

Sapeurs  
pompiers

## 15

SAMU

## 17

Gendarmerie  
& police

Au moment de votre installation sur la Commune de Solliès-Toucas, que vous soyez nouveau résident ou vacancier, vous devez :

- **vous renseigner sur les risques** pouvant vous menacer (Mairie, voisinage etc...) selon votre lieu de résidence ;
- **vous inscrire**, si vous le souhaitez, pour **recevoir par SMS** les messages éventuels de sécurité émis par la municipalité (accueil Mairie).
- **Gardez toujours les numéros de téléphone des secours en mémoire**
- **Repérez les fréquences de :**
  - France Inter : 91.4 ou 92 ou 92.7
  - France bleu Provence : 102.3 ou 101.2 ou 102.9
  - Ainsi que des radios localespour vous mettre à l'écoute de la radio dès l'annonce d'un sinistre ;
- Apprenez à **reconnaître le signal national d'alerte**. Les essais ont lieu tous les premiers mercredis du mois à 12h ;
- **Repérez au plus tôt :**
  - 1°) la situation des éléments de sécurité de votre résidence : coupures générales du gaz, de l'électricité et de l'eau ;
  - 2°) les chemins d'évacuation et les abris extérieurs ainsi que les zones de parking hors risques.

# de sauvegarde et de prévention

## ■ Préparez et entretenez votre environnement par rapport aux risques susceptibles de vous menacer.

- Débroussailliez ;
- Vérifiez le bon état de vos gouttières et chéneaux ;
- Entretenez et curez les canaux d'évacuation de l'eau ;
- Protégez vos canalisations d'eau extérieures contre le gel ;
- Ancrez solidement vos citernes (gaz, fuel, ...) ;
- Vérifiez le bon arrimage de tous les éléments susceptibles de s'envoler lors de grand vent ;
- En zone inondable ayez toujours des briques ou des agglos pour surélever les meubles.



## Surveillez régulièrement les **cartes de vigilance météo**

- Couleur verte, **pas de vigilance particulière**
- Couleur jaune, **être attentif**
- Couleur orange, **être vigilant**
- Couleur rouge, **VIGILANCE ABSOLUE**

Consultez **Météo-France** - répondeur 3250 ou 08 99 71 02 83  
Site Internet : <https://www.meteofrance.com>

## ■ Ayez toujours chez vous

- un poste radio à pile ;
- une réserve de piles ;
- une ou plusieurs lampes de poche ;
- une réserve d'eau potable ainsi qu'une petite réserve de produits alimentaires de base.



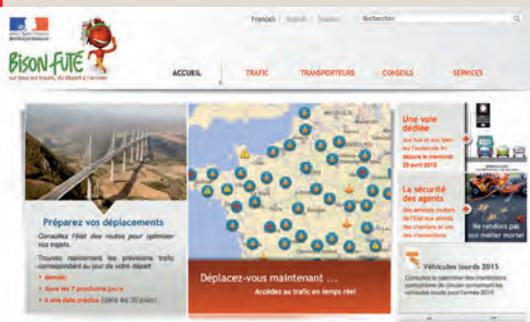
## ■ Prenez des mesures simples, elles peuvent vous sauver la vie ou vous protéger en cas de sinistre

- Votre logement doit être équipé d'un détecteur de fumée, suivant sa configuration et votre mode de chauffage, installez aussi un détecteur de **monoxyde de carbone** (CO) ;
- Ayez chez vous un extincteur et faites le vérifier régulièrement ;
- Vérifiez toujours le bon fonctionnement de vos **appareils de chauffage** ;
- Rappelez vous que le **ramonage** de vos conduits de cheminée est obligatoire annuellement ;
- Ne bouchez jamais les dispositifs d'**aération et ventilation** (sauf contrordre des autorités en cas de catastrophe technologique) ;
- Encouragez vos enfants et membres de votre famille à suivre des cours de **secourisme** et équipez vous d'une petite **trousse de secours** d'urgence ;
- Regroupez vos **papiers personnels importants** en un seul et même lieu, de préférence dans une mallette ; il en est de même pour les **médicaments** que vous devez prendre régulièrement ;
- Si vous êtes handicapé et isolé faites vous connaître à la Mairie par téléphone 04 94 28 90 47 ou par internet [stoucas.mairie@wanadoo.fr](mailto:stoucas.mairie@wanadoo.fr), les services de secours seront ainsi informés de votre situation et prendront les dispositions nécessaires en cas de sinistre.

## ■ Prenez l'habitude de **respecter les règles d'hygiène de base** :

- Se laver régulièrement les mains ;
- Toujours laver immédiatement à grande eau les parties du corps qui ont été en contact avec des produits chimiques ;
- Ne jamais fumer en manipulant des produits chimiques.

# de sauvegarde et de prévention



## ■ Si vous vous déplacez :

- **Signalez** toujours à vos proches **vos** départ et **vos** destination (randonnée, voyage, navigation maritime, etc.) ;
- Pour les déplacements de longue distance :
  - > Equipez votre véhicule d'une réserve d'eau potable, d'un extincteur et d'une ou deux couvertures ;
  - > Renseignez vous sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de Coordination Routière Méditerranée (CRICR).  
Tél : 09 72 95 79 34  
Internet : <https://twitter.com/CRICRMEDITERRAN>  
<https://www.bison-fute.gov.fr>

# Attitude générale à tenir lors d'un sinistre

10



**Conservez toujours votre calme, alertez les secours, ils sont prêts à intervenir.**

- **Si vous êtes témoin d'un accident**, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même, pour les victimes ou pour les autres témoins.
- **Mettez vous à l'abri du risque.**
- Si vous êtes menacé par des fumées, respirez à travers un linge humide et mettez-vous au ras du sol. Il y fait plus frais et les fumées chaudes montent.
- **Gardez vos papiers d'identité et votre téléphone portable sur vous.**
- N'utilisez le téléphone que pour des urgences ; ***l'encombrement des lignes et réseaux sont de nature à gêner gravement l'action des services de secours.***
- **Ecoutez la radio.**
- **Respectez les consignes** édictées par les autorités, les médias ou Météo France.

## ■ **Evacuation de votre logement :**

- Evacuez que si votre logement n'est plus sûr ou sur ordre des autorités, dans ce cas emportez vos papiers personnels importants, vos médicaments urgents et, si possible, des vêtements de rechange ;
- Ne sortez jamais de votre maison pour tenter de réparer une toiture ou mettre à l'abri des biens (voitures, meubles etc..) ; s'ils représentent un danger réel prévenez les secours.

## ■ **Facilitez le travail des sauveteurs lorsqu'ils vous proposent une évacuation ou vous donnent des conseils.** En cas de sinistre, les services de secours accordent toujours leur priorité au sauvetage des vies humaines.

## ■ **Avant un sinistre prévisible (alerte météo orange ou rouge) ou pendant le sinistre :**

- **gardez vos enfants à la maison**, ne les emmenez pas à l'école;
- S'ils sont déjà à l'école, n'allez pas les chercher, ils sont gardés et protégés. Attendez les informations et assurez-vous que votre itinéraire est sans danger avant d'aller les rejoindre.

## ■ **Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale** (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez toujours vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

# Que faire une fois l'alerte passée ?

12



- Restez à l'écoute de la radio.
- Ne sortez pas sans protection (chaussures, gants, etc.).
- Inspectez votre maison et ses alentours. Signalez toute anomalie aux services de secours.
- Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés à terre.
- Ne remettez l'électricité et le gaz qu'après le passage des services spécialisés.
- Signalez toute difficulté à la Mairie > 04 94 28 90 47
- Consultez :
  - > vos SMS (si vous êtes inscrits) ;
  - > le site Internet de la mairie [www.ville-sollietoucas.fr](http://www.ville-sollietoucas.fr)

# Les consignes lors d'un incendie



feux de forêt

Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité



## LES BONS RÉFLEXES

### Une maison protégée est le meilleur abri :

- N'évacuez que sur les ordres des autorités ;
- Ouvrez le portail du terrain ;
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres ;
- Occultez les aérations avec un linge humide ;
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après ;
- Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu ;
- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur) ;
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible.

Manifestez vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...).

Si vous êtes menacés par le feu et des fumées, respirez à travers un linge humide.

En voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), ne sortez pas de votre véhicule et fermez les vitres et aérateurs. Arrosez-vous d'eau.

### Ça s'est passé à Solliès-Toucas

Année	Quartiers	ha
1964	Le 1/3 Est de la commune : des Papeteries à Gabet et des Pourraques au Gapeau	1022
1967	Morière la Tourne	40
1979	De Morière les Vignes aux Hubacs	344
1985	Du Bon Pasteur au Pied de Lègue et des plaines de la Tourne aux Esplanes	382
1995	Le Castellas	51



# Les consignes lors d'une inondation

14



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité



## LES BONS RÉFLEXES

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio ou auprès de la Mairie ;
- Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux, couvercles de bouche d'aération) ;
- Réfugiez-vous dans les étages, chez des amis, en un point haut préalablement repéré, ou dans les lieux d'hébergement prévus par la Commune ;
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école si votre itinéraire n'est pas sûr ;
- N'évacuez que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés ;
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture). Plus du tiers des victimes des inondations sont les conséquences d'imprudences de ce type.

## ÇA S'EST PASSÉ À SOLLIÈS-TOUCAS

Reconnaisances de catastrophe naturelle

29 & 30 septembre 1982

6 au 12 janvier 1994

13 au 15 octobre 1988

17 & 18 janvier 1999

# Les consignes lors d'un mouvement de terrain



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.



glissements  
de terrain

## Eboulement, chutes de pierres, glissement de terrain

### LES BONS RÉFLEXES

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas ;
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;
- Si vous êtes surpris à votre domicile, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

## Effondrement du sol

### LES BONS RÉFLEXES

- Dès les premiers signes :
  - Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
  - Ne prenez pas l'ascenseur ;
  - Eloignez-vous de la zone dangereuse ;
  - Rejoignez les lieux de regroupement indiqués par les autorités.
- Signalez aux services de secours :
  - les absences de voisins (voyage, etc.) ;
  - leur éventuelle disparition.

### ÇA S'EST PASSÉ À SOLLIÈS-TOUCAS

Chutes de blocs, Eboulement	Glissement	Effondrement	Erosion de berges
Le Castellans 1995	RD 554 1980	Les Plâtrières 1906 Les Bas Guirans 1980	Les Papeteries, la Guiranne et centre du village en 1999
		Ruisseau Valcros 1987	

# Les consignes liées aux risques climatiques

16



risque  
climatique

Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

## Vent, neige et verglas

Dès la situation **orange** et impérativement en situation **rouge**

■ Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du CRICR

Tél : 09 72 95 79 34

[www.twitter.com/cricrmediterran](https://www.twitter.com/cricrmediterran)

[www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

- Respectez les consignes de Météo France et des autorités ;
- Restez chez vous et évitez tout déplacement ;
- Mettez vous à l'écoute de vos stations locales ;
- Gardez vos enfants à la maison. S'ils sont à l'école, n'allez pas les chercher sauf si l'itinéraire est sûr ; ils seront gardés.

### En cas d'obligation de déplacement :

- Respectez scrupuleusement les consignes de circulation et les déviations mises en place ;
- Soyez prudent et vigilant limitez votre vitesse en voiture ;
- Facilitez le passage des secours, des engins de dégagement et de sablage des routes et autoroutes ;
- Evitez les secteurs forestiers et, en ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers ;
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule (couvertures, boissons etc.), ne pas faire tourner le moteur sans aération de l'habitacle ;
- Ne quittez votre véhicule sous aucun prétexte, sauf sur sollicitation des secours ou si votre vie est directement menacée ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou couverte de neige.

**Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile**

# Les consignes liées aux risques technologiques

Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

## Accident de transport de matières dangereuses



transport de  
marchandises  
dangereuses

### LES BONS RÉFLEXES

- Ne fumez pas ;
- Protégez les lieux du sinistre d'un « sur-accident » éventuel, par une signalisation adaptée ;
- Demandez à toute personne se trouvant à proximité de s'éloigner ;
- Donnez l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers ou la gendarmerie et en précisant :
  - 1°) le lieu exact ;
  - 2°) la présence ou non de victimes, ne les déplacez pas (sauf incendie) ;
  - 3°) la présence ou non de panneau situé sur le véhicule indiquant le transport de marchandises dangereuses.
- Se conformer aux consignes données par les services de secours lors de l'alerte.

### En cas de fuite de produits :

- Quittez la zone de l'accident ;
- Éloignez-vous suivant un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où vous mettre à l'abri.

### Si vous êtes à l'abri dans un bâtiment :

- Arrêtez les ventilations et les chauffages ;
- Fermez les portes et fenêtres ;
- Obturez les entrées d'air.

Ne cherchez pas à rejoindre vos proches, notamment vos enfants pris en charge à l'école. Ne manipulez pas d'objets susceptibles de générer des flammes ou des étincelles. N'encombrez pas les lignes téléphoniques, elles doivent rester disponibles pour les secours. En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé. Une fois le danger écarté, aérez le local de confinement.

**Si vous vous trouvez loin de tout bâtiment,  
éloignez-vous immédiatement de la source de danger.**

# Les consignes liées au risque nucléaire



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité.

## LES BONS RÉFLEXES

- Dès le signal d'alerte, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
  - Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités, les radios et médias ;
  - Fermez portes et fenêtres, puis éloignez-vous en ;
  - Arrêtez la ventilation mécanique et obturez les prises d'air correspondantes ;
  - Arrêtez les chauffages ;
  - Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont aussi protégés) ;
  - Ne téléphonez pas sauf urgence ;
  - Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation ;
  - N'utilisez pas votre voiture.
- 
- Vous serez informé des mesures à prendre pour vous, votre famille et vos biens, par la radio ;
  - Si une évacuation était décidée par les autorités, prenez les moyens de transport prévus pour votre transfert vers des lieux d'hébergement ;
  - Les comprimés d'iode ne doivent être absorbés que sur consigne des autorités.

**Ces mesures seront précédées d'une mise à l'abri à domicile afin de permettre à votre famille de se regrouper avant l'évacuation.**

# En cas d'accident majeur sur le site militaire de Tourris



Respectez les consignes générales de sauvegarde et mettez en application votre plan familial de mise en sécurité

## LES BONS RÉFLEXES

### Si vous êtes hors du périmètre :

- Pas de consigne particulière ;
- La police municipale isolera la zone à risques en interdisant :
  - l'accès au site par les Pourraques ;
  - l'accès à la piste de Gabet par la route forestière et les Rouvières.

### Si vous êtes sur la piste de Gabet ou sur les accès conduisant au site militaire :

- Mettez-vous à l'abri des projections ;
- Conformez-vous aux directives des patrouilles de la police municipale.



## A qui s'adresse ce document et en quelles circonstances l'utiliser

**112**

Secours depuis  
votre portable

Il vous concerne vous et votre famille et vous indique les consignes à suivre en cas de risque majeur (incendie, inondation, mouvement de terrain, etc.). Gardez-le toujours auprès de vous, dans votre maison ou appartement et n'hésitez pas à le consulter pour vous familiariser avec les attitudes et gestes qui pourraient vous sauver la vie.

**18**

Sapeurs  
pompiers

**15**

SAMU

**17**

Gendarmerie  
& police



SOMMAIRE

<u>Présentation</u>	p.2
<u>Le risque majeur</u>	p.3
<u>L'alerte</u>	p. 4 et 5
<u>Consignes générales</u>	p. 6 à 9
<u>Attitude à tenir</u>	p.10 et 11
<u>Une fois l'alerte passée</u>	p.12
<u>Consignes incendie</u>	p.13
<u>Consignes inondation</u>	p.14
<u>Consignes mouvement de terrain</u>	p.15
<u>Consignes conditions climatiques</u>	p.16
<u>Consignes risques technologiques</u>	p.17
<u>Consignes risque nucléaire</u>	p.18
<u>Consignes accident sur le site militaire de Tourris</u>	p.19